



# PERTE D'AUTONOMIE : HARO SUR LES RETRAITÉS !

**Le Gouvernement peut bien marteler que les retraités ne sont pas concernés par le projet de réforme des retraites, il n'en est rien !**

Au contraire, il maintient un mécanisme qui conduit à une baisse du niveau des retraites par rapport aux salaires moyens.

**De nouvelles dispositions viennent amplifier cette attaque en règle contre les retraités et les futurs retraités, avec notamment la suppression de la demi-part fiscale aux veuves, veufs, séparés. Il faut ajouter aussi le retrait du dispositif retraite pour les fonctionnaires ayant cotisé 15 ans et élevé 3 enfants.**

Mais le Gouvernement pousse encore plus loin ses agressions contre les retraités avec un projet de réforme sur la dépendance qui devrait être votée cet hiver pour être mise en place au début 2011. D'ores et déjà les premiers éléments sont connus :

**Dans un rapport publié le 23 juin, la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale préconise :**

- D'appliquer aux retraités imposables le même taux de CSG que celui des actifs, soit 7,5% (actuellement de 6,6%). Dans le même temps, les retraités non imposables deviendraient éligibles à un taux réduit de CSG de 3,8%. Faut-il rappeler que la pension moyenne est de 1 212 euros (825 euros pour les femmes !).
- De plus, ils seraient soumis à la contribution solidarité autonomie (la journée de travail gratuit des salariés) à hauteur de 0,3%.
- La mission parlementaire propose aussi de rendre obligatoire dès 50 ans la souscription d'une assurance des personnes contre « la perte d'autonomie ».
- Il est également proposé de recentrer l'APA uniquement sur les cas les plus lourds classés de GIR 1 à 3, excluant du bénéfice de

l'allocation toutes les personnes âgées classées GIR 4. Pire encore, l'allocataire devrait choisir entre une APA à taux plein « à condition d'accepter un droit de reprise sur sa succession future » ou une allocation « diminuée de moitié mais sans reprise sur sa succession ».

Ce projet en l'état est scandaleux, il doit être abandonné. Il vise à faire la part belle aux assurances privées pour pallier les financements et mettre davantage à contribution les retraités, les salariés et les familles dans la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

**Pour sa part, la CGT demande que la perte d'autonomie relève de la Sécurité sociale afin de garantir un financement solidaire pour faire face aux « aléas de la vie de la naissance à la mort ». Nous suggérons également, comme pour l'ensemble de la protection sociale, la mise en place d'une politique du plein emploi, un nouveau calcul de l'assiette de cotisation, articulant valeur ajoutée et comportement des entreprises face à l'emploi et une contribution sur les revenus financiers des entreprises.**

Parce que les réformes retraites et dépendance ont la même origine : faire peser sur les salariés et les retraités l'essentiel des réformes,

- **L'UCR-CGT, d'une part, est partie prenante de la nouvelle initiative des Confédérations sur les retraites le 7 septembre 2010,**
- **Et, d'autre part, invite toutes ses organisations à réagir et à prendre sans tarder des initiatives et des contacts unitaires avec les organisations et associations locales, afin de préparer l'initiative unitaire des retraités du 14 octobre 2010.**

*Montreuil, le 1<sup>er</sup> juillet 2010*